

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 15 mai 2017, à 19h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Aide financière à la Coopérative Solidarité Santé de Saint-Bernard.

121-05-2017

AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ SANTÉ DE SAINT-BERNARD :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal désire supporter la Coopérative Solidarité Santé de Saint-Bernard relativement au recrutement de nouveaux médecins et s'engage à contribuer pour un montant de 5 000 \$ pour l'accomplissement du projet.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière